

Commune de FLERON

Fléron, le 09 janvier 2020

CONVOCATION
DU CONSEIL COMMUNAL
ET DU CONSEIL DE
L'ACTION SOCIALE

Madame,
Monsieur,

Vu l'article 26 bis, § 5, alinéa 2 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ;
Vu les articles 54 à 61 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale qui aura lieu le 21 janvier 2020 à **20 heures 00'** à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR : première convocation.

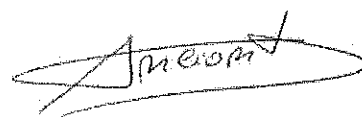
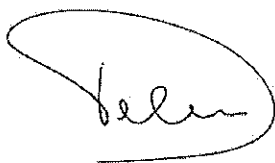
SÉANCE PUBLIQUE :

1. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET À DÉVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS

Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Philippe DELCOMMUNE.

Thierry ANCION.